UE 1.3 : Législation, éthique, déontologie J.Soustre

Les concepts en philosophie et en éthique (7/8)

Année scolaire 2018 2019







La dignité (1/2)

Définition

- « Dans le règne des fins, tout à un prix ou une dignité. Ce qui a un prix peut aussi bien être remplacé par quelque chose d'autre comme titre équivalent. Au contraire, ce qui est supérieur à tout prix, ce qui par suite n'admet pas d'équivalent, c'est ce qui a une dignité. »
- E. Kant, Fondements de la métaphysique des moeurs

Mais alors, cette dignité est-elle intrinsèque à la personne humaine ou bien peut-elle se perdre dans certaines situations ou à la suite de certaines conduites?

« Puis-je lancer un nain qui le veut bien? »

(Guillaume Durand, éditions M-éditer, 2011)

En octobre 1995, une affaire est présentée au conseil d'Etat. Une société et l'un de ses employés (M. Manuel Wackenheim), atteint de nanisme, décident d'attaquer des arrêtés municipaux visant à interdire les lancers spectacles de lancer de nain organisés dans certaines discothèques. En effet, les maires à l'origine de ces arrêtés considérés que ces spectacles portaient atteintes à la dignité humaine (et donc à l'ordre public). Cependant M. Wackenheim lui rappelait qu'il était consentant et que cette activité constituait une source de revenus importante dont l'interdiction serait préjudiciable pour lui.

Le jugement a pris le parti de maintenir l'interdiction. En effet, selon le commissaire du gouvernement Frydman : « Le respect de la dignité de la personne humaine, concept absolu s'il en est, ne saurait s'accommoder de quelques concessions en fonction des appréciations subjectives que chacun peut porter à son sujet. De même par exemple que la soumission délibérée d'une victime à des actes de violence n'a nullement pour effet, selon la jurisprudence judiciaire, de retirer à ceux-ci leur caractère pénalement répréhensible, le consentement du nain au traitement dégradant qu'il subit nous paraît donc ici juridiquement indifférent. »

Dignité ontologique

Ontologique: qui relève de l'être, qui est dans son essence, sa nature

La dignité est donc incessible, c'est une charge à assumer:

"Faire effort pour garder sa dignité ce n'est pas faire effort pour garder quelque chose qui pourrait se perdre! C'est faire effort pour être à la hauteur de ce qu'il y a de plus haut en soi."

"La dignité n'est pas qu'une valeur: elle est une vertu, une manière de se conduire" E. Fiat, Petit traité de dignité

Une question que le soignant doit donc d'abord s'adresser à lui-même

Dignité et reconnaissance

"La relation est constitutive de la dignité de l'homme. La reconnaissance qu'autrui m'accorde accomplit, actualise, réalise pleinement une dignité qui sans elle ne vivrait qu'à l'état de puissance."

E. Fiat, petit traité de dignité p 199

Le soin: une reconnaissance de la dignité:

Question du sens de l'existence: quelqu'un pour qui je compte?

Comment expliquer le discours récurrent autour de la perte de dignité si celle-ci est impossible ?

(Cf Dignité 2/2)

L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées aux Instituts de Formation en Soins Infirmiers de la région Auvergne Rhône-Alpes.

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers de la région Auvergne Rhône- Alpes, et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.